

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 D 00353

Numéro SIREN : 883 369 431

Nom ou dénomination : 2M IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 3866

2M IMMO  
Société civile  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 37 Rue Elie de Beaumont  
14150 OUISTREHAM  
883 369 431 RCS CAEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 2 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre,  
Le deux mai,  
A dix huit heures,

Les associés de la société 2M IMMO, société civile au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Société BY STEF, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété  
représentée par sa Présidente, Madame Stéphanie MONTES

Monsieur Jean-Baptiste MONTES, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété

Madame Stéphanie MONTES, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété

Société SOMONFI, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété  
représentée par son Président, Monsieur Jean-Baptiste MONTES

Société 2MFI, titulaire de 96 parts sociales en pleine propriété  
Représentée par sa Présidente la société BY STEF, elle-même représentée par sa Présidente Madame Stéphanie MONTES,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Stéphanie MONTES, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, la Société SOMONFI, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est 37 Avenue Elie de Beaumont 14150 OUISTREHAM immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 879 478 766 représentée par son Président Monsieur Jean-Baptiste MONTES.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société SOMONFI, représentée par son Président Monsieur Jean-Baptiste MONTES, déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

## DEUXIEME RESOLUTION

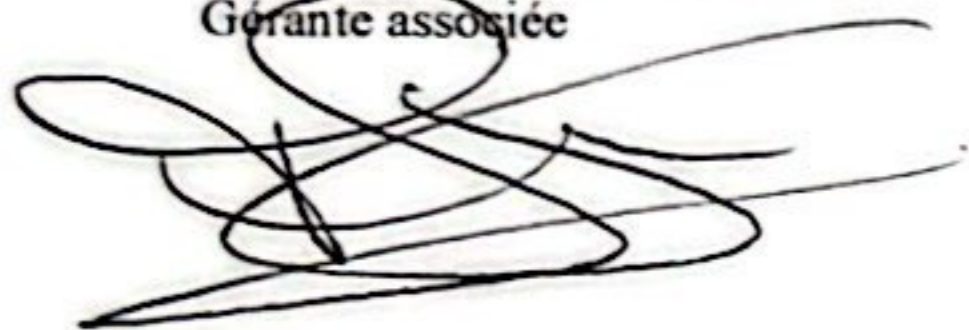
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

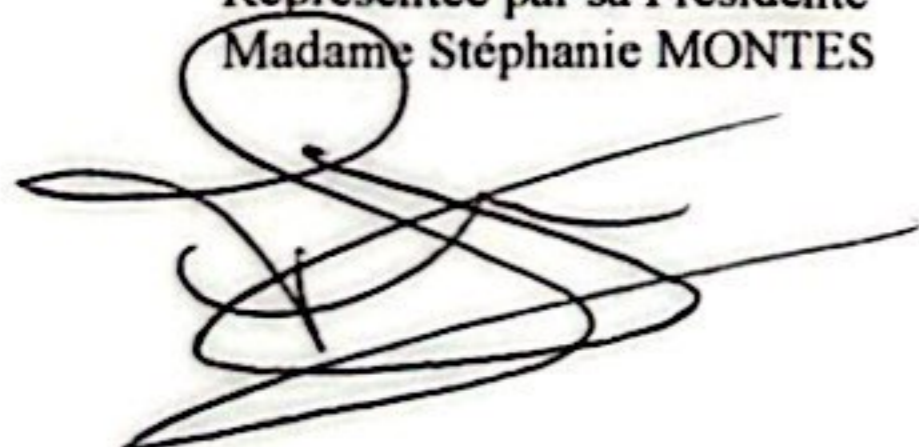
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés ou leurs mandataires.

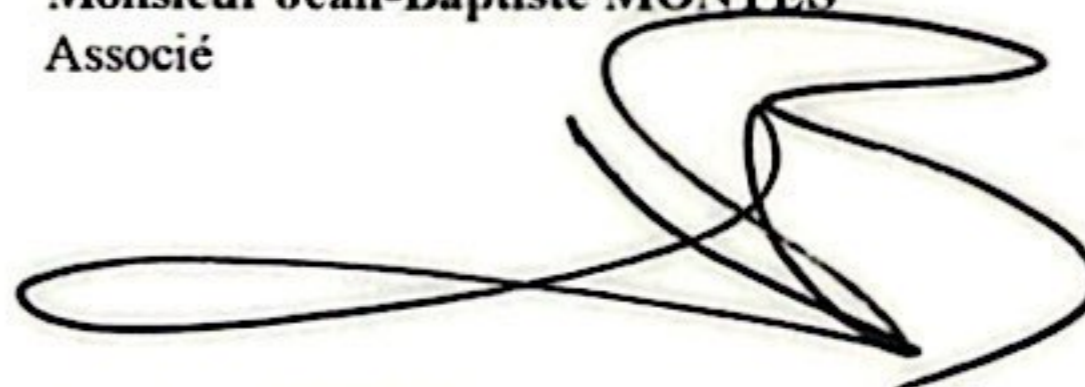
**Madame Stéphanie MONTES**  
Gérante associée



**Société BY STEF**  
Associée  
Représentée par sa Présidente  
Madame Stéphanie MONTES



**Monsieur Jean-Baptiste MONTES**  
Associé



**Société SOMONFI**  
Associée  
Représentée par son Président  
Monsieur Jean-Baptiste MONTES



**Société 2MFI**  
Associée  
Représentée par sa Présidente la société BY STEF  
Représentée par Mme Stéphanie MONTES

